

## **ADMINISTRATION COMMUNALE DE FRISANGE**

### **VACANCE DE POSTE**

L'administration communale de Frisange se propose d'engager pour les besoins de son service de nettoyage

### **DEUX (2) SALARIES A TÂCHE MANUELLE NON-QUALIFIÉS (M/F/D)**

Les demandes munies de toutes les pièces requises sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Frisange , 10, Munnerëferstrooss, L-5750 Frisange pour le **vendredi, 30 août 2024 à 11.30 heures** au plus tard.

Les demandes introduites après ce délai ne peuvent plus être prises en considération.

#### **CONDITIONS :**

- Age minimum : 18 ans accomplis
- Travaux à faire : travaux de nettoyage
- Degré d'occupation : 50 % (4 heures/jour)
- Minimum permis de conduire « B »
- Rémunération : groupe de salaire B (salarié non-qualifié), d'après le contrat collectif des salariés de la Commune de Frisange
- Entrée en service : à convenir

#### **DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE :**

- Un extrait de l'acte de naissance (<2 mois)
- Un curriculum vitae détaillé avec photo récente
- Un extrait récent du casier judiciaire, bulletin N°3 (< 2mois)
- Une copie de la carte de la sécurité sociale
- Une copie (recto-verso) du permis de conduire

Le collège des bourgmestre et échevins

M. Beissel Roger, bourgmestre

M. Raus Carlo, échevin

M. Heuertz Carlo, échevin